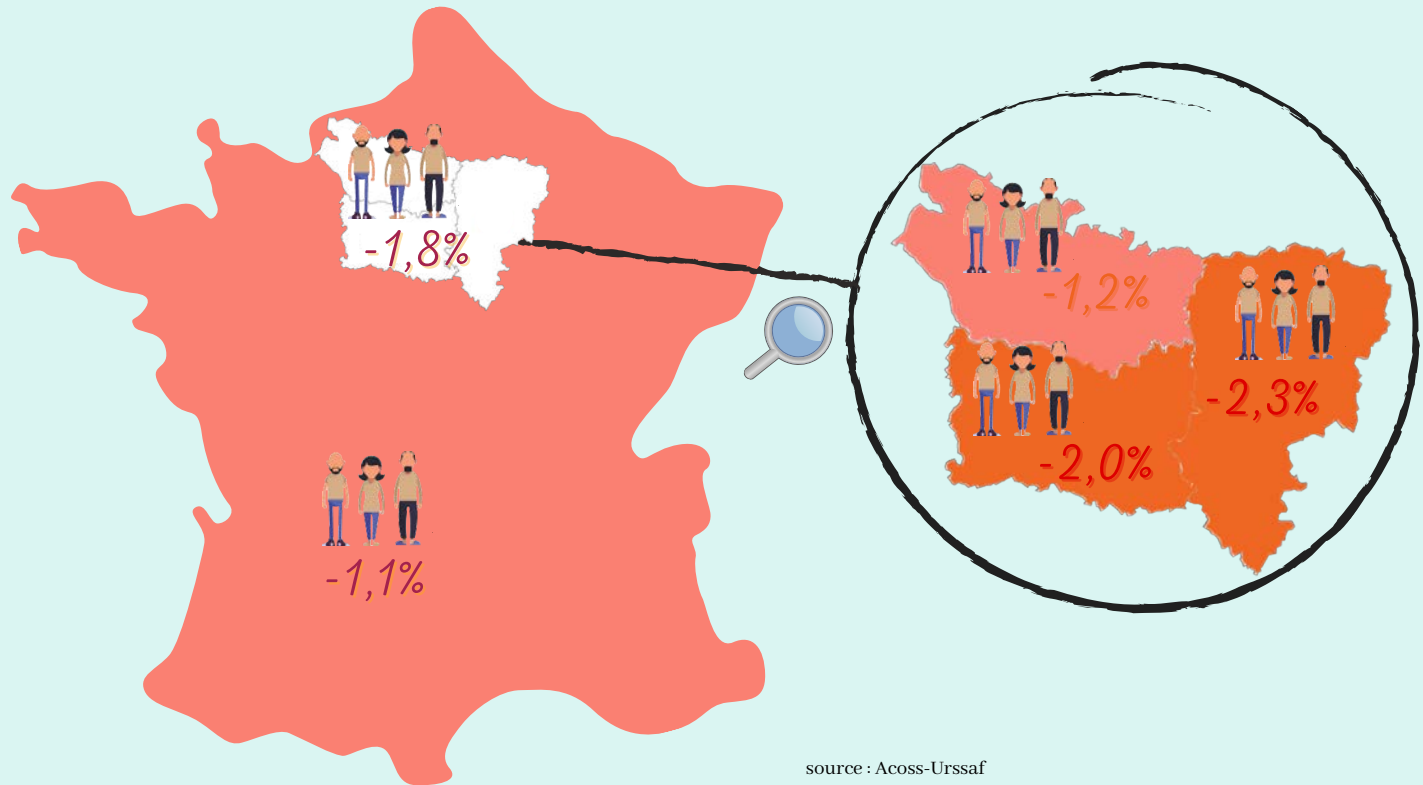


DATA VISUELS

BAROMÈTRE ÉCONOMIQUE 3E TRIMESTRE 2020

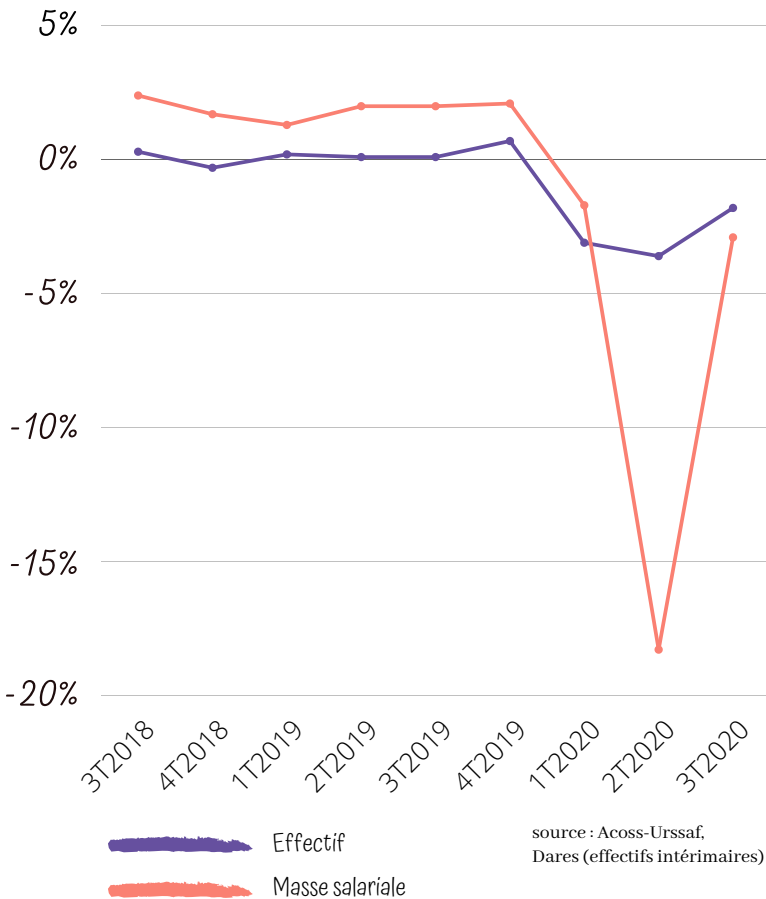
LE CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

Evolution de l'effectif salarié sur un an au 3T2020



source : Acooss-Urssaf

Evolution annuelle de la masse salariale et des effectifs salariés au 3T2020



La pandémie liée au covid19 a fortement impacté l'emploi en Picardie.

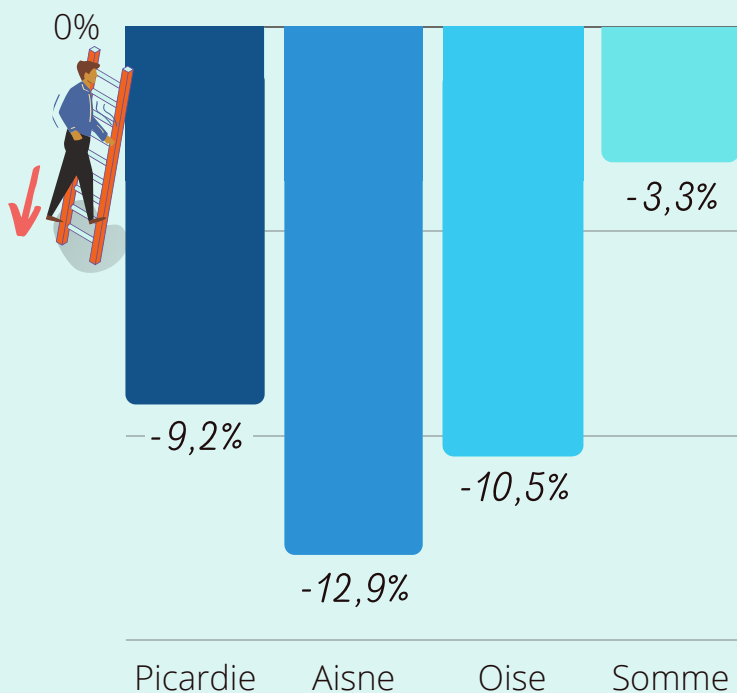
Toutefois, au 3e trimestre, la reprise de l'activité, après la période de confinement, permet une évolution positive de l'effectif (+1,7% sur un trimestre). Sur les 3 derniers mois, la région gagne 6700 emplois. Sur un an, les effectifs salariés diminuent de 1,8 % en Picardie.

La masse salariale, soumise à cotisations sociales, enregistrait une baisse historique au 2e trimestre 2020 de -16 %. Ce trimestre, elle augmente de 19,0%. Sur un an, elle décroît de 2,9 %.

Ce constat résulte d'un recours massif au chômage partiel qui conduit à substituer aux salaires des indemnités non soumises à cotisations et donc non comptabilisées dans l'assiette salariale.



Evolution annuelle des déclarations d'embauche / CDI



source : Acooss-Urssaf

LE CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

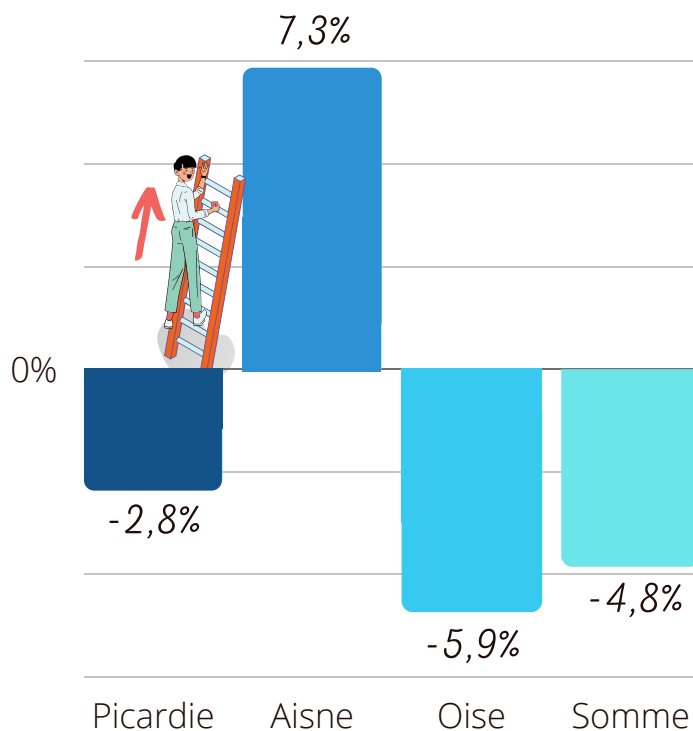


En septembre 2020, en Picardie, le nombre de déclarations d'embauche de plus d'un mois, hors intérim, est en diminution de 5,9%, sur un an. Cette baisse est plus importante sur le plan national (-9,2%).

Les déclarations d'embauche en CDI chutent de près de 10%, sur un an. Pour les CDD de plus d'un mois, la baisse est moins importante (-2,8%).

Dans l'Aisne, le nombre de déclarations d'embauche diminue de 2%, sur un an. Cette baisse concerne uniquement les contrats CDI (-12,9%) tandis que les CDD de plus d'un mois sont en progression de 7,3%.

Evolution annuelle des déclarations d'embauche / CDD + 1 mois



source : Acooss-Urssaf



LE CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

Sur un an, les secteurs de l'industrie, de la construction de l'hébergement et de la restauration accusent une baisse importante du nombre de déclarations d'embauche de plus d'un mois.



Secteurs ayant connu les plus fortes variations de déclarations d'embauche sur un an

Industrie



PICARDIE

-28,3%

AISNE

-19,2%

OISE

-28,2%

SOMME

-33,9%

Commerces



+3,8%

+9,9%

-0,2%

Autres services

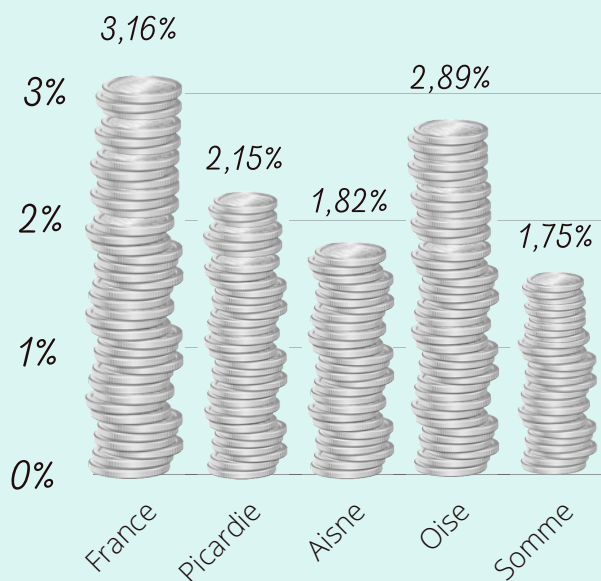


+9,1%



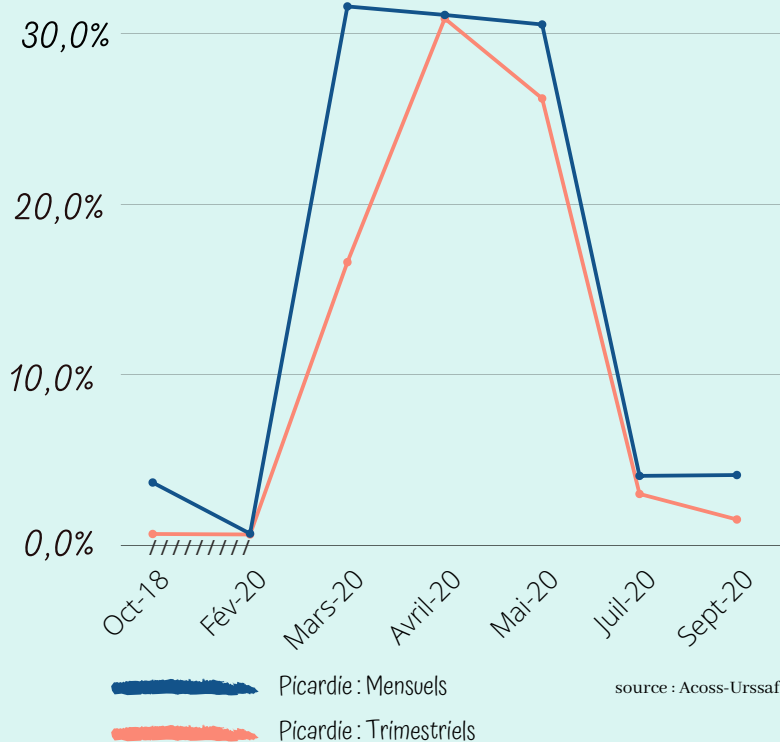
LES DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES

Taux d'impayés à 30 jours hors taxations d'office en montant au 30/09/2020



source : Acoiss-Urssaf

Historique des taux d'impayés par taille d'établissement, en montant



source : Acoiss-Urssaf

L'arrêt de l'économie et les mesures de report des cotisations mises en place par les pouvoirs publics impactent encore les taux d'impayés. La situation s'améliore toutefois depuis juin.

En septembre 2020, le taux d'impayés, en montant à 30 jours (hors TO), de la Picardie s'élève à 2,15%. Il se dégrade de 1,21 point sur un an. Il est inférieur à la valeur nationale (3,16%).

Le taux d'impayés en nombre est également inférieur à celui de la métropole (6,57% contre 6,91%) et augmente sur un an (+2,98 points).



Sources et Méthodologie :

Ce baromètre présente 5 groupes d'indicateurs construits à partir des données issues de la gestion des cotisants par les Urssaf. Ces données sont collectées dans le cadre des formalités administratives (DPAE : Déclaration Préalable à l'Embauche, BRC : Bordereau Récapitulatif des Cotisations et DSN : Déclaration Sociale Nominative) et de paiements auxquelles sont soumises les entreprises du secteur privé.

Le périmètre d'analyse est géographique. Ainsi un établissement ne cotisant pas à l'Urssaf de Picardie (mais dans une autre Urssaf) mais situé dans la région sera pris en compte dans le baromètre.

Les thèmes de l'emploi, de la masse salariale et des intentions d'embauche font l'objet de communications trimestrielles dans la publication conjointe des Urssaf Nord Pas-de-Calais et Picardie intitulée STAT'UR Hauts-de-France.

L'emploi :

Le champ couvre l'ensemble des établissements exerçant leur activité en Picardie dans le secteur concurrentiel ("secteur privé"), selon la définition de la DGAFP (Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique), affiliés au régime général, hors agriculture, sylviculture et pêche (secteur AZ, qui relève en grande partie de la Mutuelle Sociale Agricole), hors activités extraterritoriales (UZ) et hors salariés des particuliers employeurs. Les intérimaires sont regroupés dans un seul secteur et ne sont pas affectés aux entreprises dans lesquelles s'effectuent leur missions.

Les données présentées sont corrigées des variations saisonnières (CVS).

L'effectif salarié : Effectif en fin de trimestre ; chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail.

La masse salariale : Ensemble des rémunérations versées par les employeurs de Picardie, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments sous forme de commissions, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature.

Le salaire moyen par tête (SMPT) : est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre.

Avertissements :

L'introduction depuis mars 2015 de la Déclaration Sociale Nominative (DSN), qui se substitue notamment au bordereau récapitulatif de cotisations (BRC), modifie les informations déclaratives nécessaires au calcul des indicateurs relatifs à l'emploi présents dans cette publication.

La mise en œuvre progressive du nouveau dispositif, ainsi que la refonte de la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés associée, pourraient conduire à des révisions plus importantes durant la phase de montée en charge.

A compter du numéro 49, les séries d'effectifs salariés et de masse salariale connaissent des modifications. Les changements concernent la définition du champ du secteur privé, la source des effectifs intérimaires (Dares) ainsi que la méthodologie de désaisonnalisation des séries dans le cadre d'une harmonisation des concepts avec l'Insee et la Dares.

Les déclarations d'embauche :

Elles se basent sur la déclaration unique d'embauche. Le champ de cette statistique couvre l'ensemble des activités concurrentielles, sauf le secteur de l'intérim et les activités du ressort de la MSA. Les données présentées sont corrigées des variations saisonnières (CVS) pour neutraliser l'impact des primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi et corrigées des jours ouvrables. La somme des données cvs par activité, ou par contrat n'est pas égale à la cvs de l'entité globale.

Les données sont provisoires pour le dernier mois et révisées pour les mois précédents.

Les taux d'impayés :

Le taux d'impayés à 30 jours, en montant, est le rapport entre les cotisations non payées (ou RAR, restant à recouvrer) exigibles sur le mois M, et les cotisations dues exigibles au mois M, observé à 30 jours. Il est calculé hors taxations d'office. Les données présentées sont corrigées des variations saisonnières (CVS).

Le taux d'impayés, en nombre, est le rapport entre le nombre d'établissements débiteurs du mois M et le nombre d'établissements ayant réalisé une déclaration sur le mois M, observé à 30 jours. Il est calculé hors taxations d'office. Les données présentées sont brutes.

Les évolutions :

L'évolution mensuelle : Evolution des données sur un mois (rapport M/M-1).

L'évolution trimestrielle : Evolution des données par rapport au trimestre précédent (rapport T/T-1).

L'évolution annuelle : Evolution des données par rapport à l'année précédente (rapport M/M-12).

